

Foire aux questions

Que faire du petit bac de recyclage ?

Si vous n'utilisez plus votre petit bac au moment de la collecte sélective des matières recyclables, pensez à lui donner une seconde vie. Vous pouvez l'utiliser pour transporter vos matières recyclables de la maison vers le bac roulant, ou encore, pour tout autre usage, pour l'entreposage d'articles de jardinage par exemple.

Pouvez-vous placer des articles à côté du bac (boîtes de carton par exemple) ?

La collecte en bordure de rue des bacs roulants étant différente selon l'arrondissement, communiquez avec le 311 ou consultez le site internet de votre arrondissement.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?

Adressez-vous à votre bureau d'arrondissement, hôtel de ville, bureau Accès Montréal, Éco-quartier.
Communiquez avec le 311 ou consultez :
ville.montreal.qc.ca/recyclage

English version available upon request

Qui est propriétaire du bac roulant ?

Le bac roulant est distribué où le bâti urbain le permet. Il est la propriété de la Ville de Montréal. Il doit demeurer sur place si vous déménagez, puisque le numéro de série du bac est associé à l'adresse civique de chaque résidence. Le bac roulant ne doit pas être modifié, peint ou utilisé à d'autres fins que l'entreposage des matières recyclables. Vous êtes responsable de le récupérer après chaque collecte afin qu'il n'entrave pas les voies publiques.

Que faire en cas de bris, de vol ou de perte du bac roulant ?

Communiquez avec le 311.

Trousse d'information de votre nouveau bac de recyclage

 **Verre, papier, métaux...**
Le bac roulant, un jeu d'enfant





Participer aux efforts de récupération, mais pourquoi?

Chaque homme, femme et enfant sur l'île de Montréal produit 550 kilos de matières résiduelles par année, dont environ 70 % sont actuellement acheminés à l'enfouissement.

Nous pouvons tous contribuer à diminuer la quantité de matières à éliminer en adoptant de meilleures habitudes de consommation et en pratiquant le réemploi et la récupération des matières recyclables et organiques ainsi que celle des résidus domestiques dangereux.

La façon la plus économique et environnementale de gérer ses matières résiduelles demeurera toujours de ne pas en produire.

70% des matières résiduelles sont actuellement acheminés à l'enfouissement



Montréal reconnaît l'importance de renforcer le recours aux [3RV]



La [R]ÉDUCTION à la source • Le [R]ÉEMPLOI • Le [R]ECYCLAGE • La [V]ALORISATION

En vous offrant ce nouveau bac roulant de recyclage, l'administration municipale appuie vos efforts en vous donnant l'outil nécessaire qui vous permettra d'augmenter les quantités de matières recyclables collectées chez vous, tout en assurant une plus grande propreté de votre quartier. Montréal franchit ainsi une étape importante dans la mise en œuvre du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal*.

L'utilisation d'un bac roulant de recyclage permet d'augmenter de façon significative le volume des matières recyclables récupérées et ainsi d'atteindre l'objectif de récupération de **70 %** qu'a fixé le gouvernement provincial dans le projet de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Plan d'action 2010-2015*.

En 2008, le pourcentage de matières recyclables récupérées sur le territoire de l'agglomération s'élevait à 53 % et s'approchait de l'objectif de 70 % en plusieurs endroits sur l'île de Montréal. Ainsi, l'atteinte de cet objectif est à la portée de main. En participant activement à la collecte sélective des matières recyclables, vous pouvez faire la différence !

70%



53%

Le bac roulant de recyclage : facile d'utilisation et efficace !

- Le bac roulant de recyclage se transporte aisément grâce à ses roues et poignées.
- Le couvercle du bac roulant de recyclage protège les matières des intempéries et du vent ce qui améliore la propreté de nos rues.
- La grande majorité des bacs roulants de recyclage contient l'équivalent de 6 petits bacs de 64 litres.



Environ la moitié de tout ce que l'on jette chaque semaine est [R]cyclable. La mettre à la poubelle est un pur gaspillage qui coûte cher et qui pollue.

• Ensemble faisons un pas de plus pour un environnement de qualité •

Quoi déposer dans son bac roulant de [R]ecyclage et comment ?

Les matières recyclables peuvent maintenant être placées pêle-mêle dans le nouveau bac roulant de recyclage puisque les matières sont dorénavant collectées ensemble dans le camion. Il n'est donc plus nécessaire de séparer les papiers et cartons des autres matières recyclables tels les plastiques, le verre et le métal.



Fibres

- Journaux, circulaires, revues et magazines
- Feuilles de papier (même avec agrafe) et enveloppes (même avec fenêtre)
- Boîtes de céréales, d'aliments surgelés, de savon à lessive, de chaussures, tubes et rouleaux de carton, etc.
- Boîtes de carton aplaties

- Chemises de classement
- Sacs de papier
- Annuaires, livres

Contenants

- **Verre** : bouteilles, flacons et pots de toutes formes et de toutes couleurs (avec ou sans étiquette)
- **Cartons** de lait, boîtes à jus et tout autre emballage multicouche rigide ayant contenu des produits liquides, notamment les contenants marqués
- **Métal/aluminium** : boîtes de conserve, couvercles et bouchons, cintres, canettes d'aluminium, assiettes et papier d'aluminium non souillés
- **Plastique rigide** : contenants de boisson gazeuse, d'eau de source, de produits alimentaires (incluant tous les contenants de yogourt), d'entretien ménager, de beauté et de santé d'un volume maximal de 20 litres ainsi que les pots de jardinage, les couvercles et les bouchons.



- **Plastique souple** : sacs d'épicerie et de magasinage, sacs de nettoyage à sec, sacs à pain ou à pâtisserie (sans gras), sacs propres de produits alimentaires, suremballage de sacs de lait, de papier essuie-tout, etc.





Pourquoi rincer les contenants?

Il est toujours nécessaire de rincer les contenants souillés pour prévenir la moisissure et les mauvaises odeurs. De cette façon, on évite de contaminer les autres matières recyclables, tels les papiers et les cartons, et de devoir ainsi enfouir des matières qui pourraient être recyclées. C'est également une question de propreté et d'hygiène pour les employés du Centre de récupération et de tri.



Saviez-vous que ?

Tout plastique souple tels les sacs à pain, les plastiques d'emballage, etc. peuvent bloquer les machines du Centre de récupération et de tri. C'est pourquoi il est important de les réunir dans un seul sac qu'il faudra nouer. Ainsi, ils pourront être récupérés plus facilement.

[R]ecycler pour faire quoi?

Il y a des milliers de produits d'usage courant fabriqués à partir des matières récupérées.



Le **papier** devient des annuaires téléphoniques, des contenants à oeufs et du papier journal.



Le **verre** redevient... du verre : des bouteilles, des pots et aussi de la laine minérale.



Le **carton** redevient... du carton. Il devient aussi des papiers mouchoirs et des essuie-tout.



Le **plastique** devient des bacs de récupération, des pots à fleurs, des tapis et des bancs de parc.



Le **métal** redevient... du métal : des boîtes de conserve, des assiettes et du papier d'aluminium.

Le recyclage crée de nombreux emplois et préserve nos ressources naturelles, sans compter que la fabrication de nouveaux produits à partir d'objets recyclés exige de 10 à 20 fois moins d'énergie qu'à partir de matières premières.

Quoi ne pas déposer



Fibres

- Papier/carton souillé ou gras, papier ciré
- Autocollants, papier peint (tapisserie)
- Papier photographique, papier d'emballage métallisé
- Enveloppes matelassées, objets composés (cartables, etc.)
- Couches

Verre

- Verre à boire, verre plat (vitre, miroirs, etc.)
- Ampoules et fluorescents
- Pyrex, porcelaine, céramique et vaisselle (pièces entières ou fragments)

Métal

- Contenants de peinture, solvants, pesticides, aérosols, etc.
- Ferraille, tuyaux, clous, vis
- Casseroles, chaudrons, moules à muffins
- Appareils électroniques, électroménagers et petits appareils domestiques

- Objets composés de plusieurs matières (jouets, outils, etc.)

Plastiques

Plastique souple

- Pellicules souillées
- Sacs de céréales ou de craquelins (cirés)
- Sacs de croustilles et enveloppes de friandises (gras)
- Sacs de plastique compostable
- Pellicule extensible (emballages de pâtés, de viande, de fromage, etc.)
- Bâches (toiles de piscine, auvents, etc.)

Plastique rigide

- Tous les plastiques n° 6 (polystyrène)
- Boîtiers de disques compacts (CD)
- Contenants de peinture, huile à moteur, etc.
- Tubes et pompes dentifrice et de soins de beauté
- Produits de caoutchouc (tuyaux d'arrosage, bottes, etc.)
- Objets composés de plusieurs matières (jouets, outils, etc.)



N.B. Ne pas déposer d'ordures ménagères dans votre bac de recyclage

